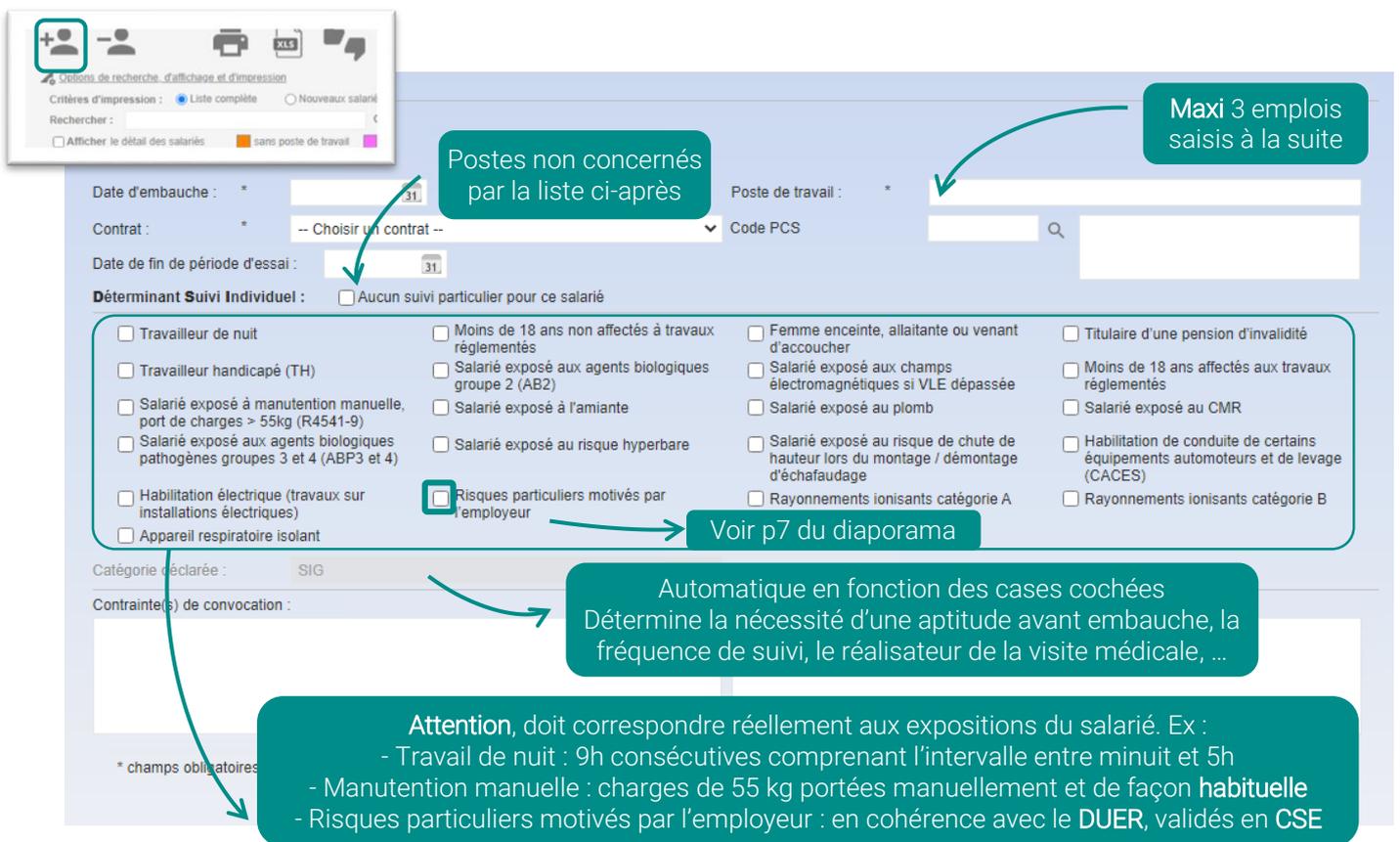


# SALARIES INTÉRIMAIRES : Déclaration et demande de rendez-vous

Juin 2021 – V2

Afin de garantir la mise en place du suivi de l'état de santé réglementaire et **adapté** à chaque salarié intérimaire, il est indispensable de remplir, avec les bonnes informations, les formulaires du Portail Adhérent. (voir notre diaporama explicatif sur <https://employeurs.stsa.fr/entreprise-de-travail-temporaire/> )

## 1. Enregistrement du salarié sur le compte INTERIM



Options de recherche, d'affichage et d'impression  
Critères d'impression :  Liste complète  Nouveaux salariés  
Rechercher :   
 Afficher le détail des salariés  sans poste de travail

Postes non concernés par la liste ci-après

Maxi 3 emplois saisis à la suite

Date d'embauche : \*  Poste de travail : \*   
 Contrat : \* -- Choisir un contrat -- Code PCS   
 Date de fin de période d'essai :

Déterminant Suivi Individuel :  Aucun suivi particulier pour ce salarié

<input type="checkbox"/> Travailleur de nuit	<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans non affectés à travaux réglementés	<input type="checkbox"/> Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	<input type="checkbox"/> Titulaire d'une pension d'invalidité
<input type="checkbox"/> Travailleur handicapé (TH)	<input type="checkbox"/> Salarié exposé aux agents biologiques groupe 2 (AB2)	<input type="checkbox"/> Salarié exposé aux champs électromagnétiques si VLE dépassée	<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans affectés aux travaux réglementés
<input type="checkbox"/> Salarié exposé à manutention manuelle, port de charges > 55kg (R4541-9)	<input type="checkbox"/> Salarié exposé à l'amiante	<input type="checkbox"/> Salarié exposé au plomb	<input type="checkbox"/> Salarié exposé au CMR
<input type="checkbox"/> Salarié exposé aux agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4 (ABP3 et 4)	<input type="checkbox"/> Salarié exposé au risque hyperbare	<input type="checkbox"/> Salarié exposé au risque de chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage	<input type="checkbox"/> Habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de levage (CACES)
<input type="checkbox"/> Habilitation électrique (travaux sur installations électriques)	<input checked="" type="checkbox"/> Risques particuliers motivés par l'employeur	<input type="checkbox"/> Rayonnements ionisants catégorie A	<input type="checkbox"/> Rayonnements ionisants catégorie B
<input type="checkbox"/> Appareil respiratoire isolant			

Voir p7 du diaporama

Catégorie déclarée : SIG

Contraint(e)s de convocation :

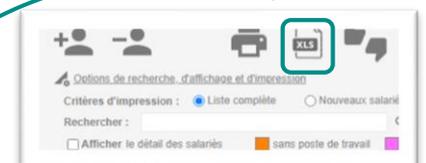
Attention, doit correspondre réellement aux expositions du salarié. Ex :  
 - Travail de nuit : 9h consécutives comprenant l'intervalle entre minuit et 5h  
 - Manutention manuelle : charges de 55 kg portées manuellement et de façon **habituelle**  
 - Risques particuliers motivés par l'employeur : en cohérence avec le DUER, validés en CSE

Automatique en fonction des cases cochées  
 Détermine la nécessité d'une aptitude avant embauche, la fréquence de suivi, le réalisateur de la visite médicale, ...

\* champs obligatoires

Plus de détails sur les risques dans notre outil de simulation : <https://employeurs.stsa.fr/suivi-individuel-du-salarie/outil-de-simulation/>

La catégorie définie automatiquement est récapitulée dans un fichier excel (export .xls).



## 2. Demande de rendez-vous pour un salarié enregistré

En fonction de la catégorie déclarée indiquée dans le fichier excel téléchargé ou dans la fiche d'enregistrement du salarié, choisir le bon motif :

SIG / SIA : VIP initiale ou périodique

SIR : Examen médical d'aptitude à l'embauche ou périodique

Demande de rendez-vous

Vous souhaitez prendre un rendez-vous pour :

NOM / PRENOM : MULLER DENIS

Pour le motif suivant :

Pour la fonction suivante : MACON

Contraintes de convocation (sous réserve de disponibilités du service)

Si vous souhaitez recevoir la réponse à votre demande sur une adresse mail spécifique, merci de la saisir ci-dessous. Une copie de votre demande de rendez-vous vous y sera adressée.

## 3. Demande de rendez-vous non nominatif

Il est possible, **après discussion avec le centre**, de réserver des créneaux non nominatifs qui s'afficheront dans le portail. Le choix du salarié à affecter au rdv pré-réservé devra se faire en fonction des risques correspondant au motif de visite » (se référer à notre [outil de simulation](#))

## 4. Cas des dispenses

Le site Metra EST <http://www.metra-est.com/> recense les salariés intérimaires disposant d'une attestation de suivi ou un avis d'aptitude valide.

Metra EST

Consultation des aptitudes des travailleurs intérimaires

Accueil - Consultation - Administration - Contact - Déconnexion

Cliquer sur

N° d'adhérent

Communiqué par votre Centre

Identification ETT

Identifiant :

Mot de passe :

Entrer

Salarié recensé = attestation de suivi/avis d'aptitude valide = **demander au salarié son accord pour obtenir l'exemplaire en sa possession ou le duplicata qu'il pourra demander à STSA**

Salarié non recensé = avis inexistant ou non valide = **visite médicale obligatoire**

Un rendez-vous doit, dans tous les cas, être demandé, via le portail Adhérent ou un appel au centre, car la **dispense de visite est à l'appréciation du professionnel de santé en charge du suivi.**

Dispense de visite possible si :

- Emploi **identique** et risques d'exposition **équivalents**
- **Prise de connaissance** par le professionnel de santé d'une attestation de suivi ou d'un avis d'aptitude délivré dans les **2 ans précédant l'embauche**
- **Aucun avis** (inaptitude ou mesure individuelle d'aménagement, d'adaptation, de transformation) **au cours des 2 dernières années**